

16 août 2010

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre, renvoyée en commission le 12 mars 2008, intitulée: «Soutenons nos sportifs d'élite!»

Rapport de M^{me} Odette Saez.

La commission s'est réunie les lundis 12 juin 2008, 4 septembre 2008 et 5 mars 2009 sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, 1^{er} février 2010 et 8 mars 2010 sous la présidence de M. Alexandre Chevalier.

La rapporteuse remercie M^{mes} Gisèle Spescha, Lucie Marchon, Consuelo Frauenfelder et Tamara Saggini, procès-verbalistes, pour l'excellence de leurs travaux.

Rappel de la motion

Considérant:

- le nombre important de structures permettant la pratique du sport en ville de Genève;
- le rôle essentiel que joue la Ville de Genève dans le soutien apporté aux différentes associations et fédérations sportives à travers sa politique de subvention et la mise à disposition de terrains, locaux et autres installations sportives;
- la faculté qu'a la pratique du sport de favoriser une harmonie entre le corps et l'esprit et de prévenir la délinquance des jeunes;
- le fait que Genève a déjà connu un grand nombre de champions et de sportifs d'excellence, entre autres dans le domaine du tennis, du football et de l'athlétisme;
- les besoins spécifiques liés aux sportifs de compétition afin de pouvoir développer au mieux leurs qualités et leur excellence,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de développer une politique volontaire à l'égard des sportifs professionnels en Ville de Genève;
- de soutenir de manière renforcée la pratique du sport-études par le développement, notamment avec l'Etat de Genève, les associations et fédérations

sportives, des structures permettant de concilier le sport de tout niveau et les études dès l'école primaire et jusqu'à l'enseignement postobligatoire.

Séance du 12 juin 2008

Audition de M^{mes} Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne, motionnaires

M^{me} Fontanet explique que cette motion correspond au souci des libéraux d'encourager la pratique du sport et le développement du sport-études chez les jeunes. Elle cite la fête du sport qui s'est déroulée à Thônex l'année passée où les associations sportives ont pu démontrer ce qui se faisait au niveau du sport-études; cela ouvre un grand champ à développer. Et il serait intéressant de voir comment la Ville peut y participer. Elle précise que cette motion ne vise pas uniquement les sportifs d'élite, mais il lui semble que ceux-ci soient un peu oubliés, M^{me} Aubry Conne estime que peu de choses se font au niveau de l'école primaire.

M^{me} Fontanet explique que les motionnaires aimeraient voir de quelle façon pourraient être utilisées les installations sportives qui sont majoritairement en ville, l'idée serait de commencer par une étude des besoins des sportifs d'élite, en collaboration avec l'Etat.

Un commissaire d'A gauche toute! dit que la Ville met les installations sportives à la disposition des jeunes sportifs, par exemple le mercredi. Il est personnellement d'accord avec cette motion, mais précise qu'elle pourrait conduire à un renforcement de la part sportive dans le budget.

M^{me} Fontanet répond que le budget consacré aux sports est restreint, elle n'est pas opposée à ce que la Ville participe davantage. Les sportifs d'élite devront satisfaire à des critères définis par la nouvelle réglementation sur les subventions. Pour l'école primaire, la Ville n'est responsable que des bâtiments, une réflexion doit être ouverte aussi à ce niveau-là.

Un commissaire socialiste mentionne que le magistrat a proposé de nouveaux axes pour le sport d'élite, à quoi la motionnaire répond que le magistrat n'a rien proposé à la commission, elle n'est donc pas au courant.

Une commissaire démocrate-chrétienne relève que les sportifs d'élite sont recrutés de plus en plus tôt; même au niveau du primaire, n'y aurait-il pas une possibilité d'aménager les horaires, de libérer les enfants concernés?

Un commissaire socialiste demande si les motionnaires ont sondé le Grand Conseil pour les démarches au niveau cantonal et si, pour le volet financier, une compensation est prévue dans le budget.

M^{me} Fontanet répond qu'ils n'ont pas eu de contact avec le Grand Conseil et que, pour le budget, ils voulaient d'abord voir quels seraient les besoins précis.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre soutient M^{me} Fontanet et l'autre commissaire de l'Union démocratique du centre s'étonne de la non-mention du sport féminin.

Un commissaire socialiste se demande ce qu'il en est d'un partenariat public-privé. Réponse: les associations vivent grâce à ce partenariat.

Un commissaire d'A gauche toute! relève la participation du Sport-Toto et de la Loterie romande.

Le président passe aux demandes d'auditions et la commission, à l'unanimité, est d'accord d'auditionner le magistrat avec son chef de service.

Séance du 4 septembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, magistrat chargé des sports, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare pense que cette motion traite de deux points, défendre le sport d'élite et le sport-études. Il précise que, depuis qu'il a repris le Service des sports, il s'est efforcé de soutenir les sportifs d'élite, et il donne quelques exemples individuels. Il ne voit pas d'opposition entre le sport d'élite et le sport populaire. Le Canton a nommé une personne ressource pour le sport. Le magistrat a participé avec le Canton à la création d'une maturité qui essayait de favoriser le sport-études, mais qui s'est révélée être un échec.

Le président demande s'il existe une démarche systématique pour les jeunes qui veulent être aidés par la Ville.

M. Voirol répond que, en termes d'aide financière, il existe une ligne dans les subventions extraordinaires de 40 000 francs pour l'aide aux sportifs individuels. Sur la base de critères qui ont été redéfinis en début de législature, ils attribuent un montant. Parmi ces critères: la carte délivrée par Swiss Olympic pour les talents.

Un commissaire Vert demande s'il existe des mesures concrètes pour soutenir les sportifs d'élite, et si d'autres pistes peuvent être creusées en matière de soutien de la Ville au sport-études.

M. Tornare répond qu'il ne faut pas confondre sport-études et aide aux sportifs d'élite, qui sont des sportifs confirmés. Pour eux, la Ville peut mettre à disposition des locaux et donner un appui financier, particulièrement pour les voyages. Il note que la ligne budgétaire est restreinte et que, s'il la dépasse, il s'en expliquera.

Un commissaire socialiste demande si la Ville a développé un concept pour aller chercher des financements sur la région genevoise, le magistrat répond par la négative. Cela reste toutefois difficile, car les sports sont parfois comme les cha-

pelles, chacun tient à son fanion. Il essaie de rassembler, d'inciter aux fusions, car il trouve qu'au niveau des jeunes il n'est pas adéquat d'éparpiller les subventions.

M. Voirol rajoute que cela dépend beaucoup du sport, le football est très organisé mais, par exemple, les arts martiaux ne veulent pas partager les salles.

Une discussion s'installe sur le Servette FC et sur les échanges d'informations, du niveau fédéral au niveau communal.

A une motionnaire demandant quels sont les critères pour déterminer qui est un sportif d'élite, il est répondu qu'il faut être sélectionné pour les championnats suisses.

A la demande du président de savoir si une ligne de 40 000 francs correspond aux besoins, M. Voirol répond que les sportifs demandent d'avoir des infrastructures dédiées, ce qui est difficile à satisfaire.

A un commissaire d'A gauche toute! demandant s'il est gérable de céder des équipements à des personnes individuelles au détriment de groupes ou de clubs, il est répondu que les horaires ont été élargis.

Un commissaire démocrate-chrétien demande, comme exemple, combien la Ville attribue à un skieur. La réponse est: 3000 francs. La Ville donne «des coups de pouce».

Une commissaire Verte demande si des équipements pour les jeunes enfants talentueux peuvent être pris en charge. M. Voirol donne l'exemple d'un jeune de 8 ans qui avait été repéré pour le karting, la question débattue a été de savoir si on aidait cet enfant au point de vue matériel, logistique ou de l'écolage, c'est l'écolage qui a été choisi.

Au départ des auditionnés, la discussion se poursuit sur le fait que le sport est le parent pauvre du budget, sur quoi l'ensemble des commissaires sont d'accord.

Choix des auditions

L'audition de la présidence de l'Association genevoise des sports est acceptée par 14 oui, 1 abstention (Ve).

L'audition d'un-e représentant-e du Département de l'instruction publique est acceptée par 14 oui, 1 abstention (Ve).

L'audition du président du Sport-Toto est acceptée par 12 oui, 3 abstentions (Ve).

L'audition de jeunes sportifs du niveau du collège est acceptée à l'unanimité.

Sur accord de la commission, le président demandera par écrit à M. Tornare qu'il communique le nombre d'infrastructures et leur fréquentation.

Séance du 5 mars 2009

Audition de M. Manuel Tornare, maire, et de MM. Sami Kanaan et Philippe Voirol

La commission souhaite savoir ce qui existe déjà en Ville pour les sportifs d'élite.

Les trois auditionnés expliquent que la contribution de la Ville se situe dans la mise à disposition d'infrastructures et le soutien des sportifs d'élite par le biais de subventions. Le sport-études dépend du Département de l'instruction publique et le Canton est en retard à ce niveau par rapport à Vaud et au Valais. Référence est faite à l'étude de master de M. Olivier Mutter dans le cadre de l'Institut des hautes études en administration publique.

Une discussion s'ensuit sur le terme de «sportif professionnel».

Le président voudrait voir augmenter la ligne budgétaire qui correspond à la première invite de la motion. M. Kanaan indique que la Ville prend souvent en charge les frais de participation aux compétitions, par exemple cinq nageuses qui ont pu aller en Australie.

Concernant le sport-études, une commissaire démocrate-chrétienne fait la relation avec les clubs sportifs français où un accord est établi entre les clubs et les écoles, ce qui signifierait pour nous que le sport soit davantage pratiqué depuis la base et que la Ville s'entende avec l'Etat.

Un commissaire socialiste rajoute qu'il y a là l'occasion de créer les bases d'un fondement de structure. Les sportifs d'élite qui en découleraient seraient aussi une carte de visite pour la Ville.

M. Chevalier, motionnaire, propose d'amender la première invite qui pose problème en remplaçant «sportifs professionnels» par «sportifs d'élite». Lors de la discussion, rien n'est changé.

L'audition de M. Olivier Mutter est acceptée à l'unanimité.

Séance du 1^{er} février 2010

Audition de M. Olivier Mutter (Institut des hautes études en administration publique – IDHEAP) et de M. Michael Kleiner (Département de l'instruction publique – DIP)

M. Kleiner remercie la commission pour l'invitation et félicite les motionnaires pour l'objet de la motion. Celle-ci tombe au bon moment, car le Canton a mandaté l'IDHEAP pour se charger d'un projet visant à améliorer l'offre du sport-études.

M. Mutter travaille dans la branche du management public et systèmes d'information, il est assistant d'un cours sur le management du sport à Lausanne.

L'institut a été mandaté en février 2009 pour faire un état des lieux du sport-études et proposer des améliorations. Le travail a duré jusqu'à la fin de décembre. Des questionnaires aux élèves, à la direction d'établissements scolaires, à des associations et des clubs sportifs et enfin à des talents sportifs ont été fournis. Des entretiens ont eu lieu avec des cadres sportifs de Vaud et du Valais et de Swiss Olympic.

Le sport-études existe depuis 1980 à Genève, premier canton suisse à proposer cette méthode. Il existe trois cycles d'orientation (les Grandes-Communes, la Florence et le cycle de Budé) où les jeunes sportifs suivent les cours dans des classes ordinaires mais avec un horaire réduit. Le cycle de Pinchat a développé un autre système qui concerne uniquement les footballeurs qui suivent les cours et qui font l'entraînement à la pause de midi.

A la question d'un commissaire Vert sur la différence de nombre d'élèves dans les trois cantons étudiés, M. Mutter explique qu'à Genève il y a un manque de places dans les structures.

Une commissaire démocrate-chrétienne se souvient qu'il existait un concept de sport-études entre le Servette et l'Institut Florimont, mais cela n'existe plus. Elle compare avec Lyon, car leur système paraît simple dans le fonctionnement, pourquoi est-ce si difficile à mettre sur pied en Suisse?

M. Kleiner explique qu'à Lyon les élèves ne font pas le sport au même endroit que les études, l'académie que le Servette prépare serait un système où le sport et les études se feraient au même lieu.

Un commissaire socialiste demande si le niveau scolaire est équivalent, M. Mutter dit que, à Genève, l'idée est de sortir avec le même certificat à la fin. Le mandat touche les jeunes de 12 à 18 ans, mais la vraie charge sportive se situe à 15 ans.

A la demande d'une commissaire d'A gauche toute! sur les conditions d'admission et les sports concernés, M. Mutter répond que les critères sont sur le site du DIP, mais que seulement huit sports sont représentés au cycle d'orientation dont deux collectifs: foot et hockey, alors que 35 sports sont représentés au niveau du postobligatoire. Le projet recommande de revoir ces critères et de se concerter avec les cantons romands. Un coordinateur se réunit avec une commission de la direction du cycle d'orientation pour essayer d'unifier le dispositif. Pour le postobligatoire, les sportifs sont intégrés dans des classes ordinaires. Swiss Olympic trouve cette méthode moins favorable. En tout, 204 élèves sont dans ces classes et bénéficient de dispenses.

La capacité du système est problématique: 57 places pour 70 demandes. Les principaux autres problèmes sont la coordination, les ressources et la communication. Le but du projet est de faire évoluer le dispositif actuel et d'élaborer un concept cantonal de sport-études.

Un commissaire Vert et un socialiste demandent ce qu'il manque de la part de la Ville pour faire évoluer les structures, M. Kleiner répond que l'idéal serait une participation Etat-Ville-associations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande s'ils ont fait une étude sur les entraîneurs et moniteurs, qui sont essentiels au fonctionnement d'une structure sportive. M. Mutter répond que ce point-là est justement une faiblesse.

Un commissaire Vert demande quelles sont les aides allouées aux sportifs par l'Etat. M. Kleiner explique que le Sport-Toto alloue un soutien. Environ 50 personnes sont concernées par un soutien annuel compris entre 2000 et 5000 francs.

Après le départ des personnes auditionnées, la commission vote à l'unanimité l'annulation de l'audition des collégiens.

Séance du 8 mars 2010

Après discussion, la suppression de la première invite de la motion est acceptée à l'unanimité.

La seconde invite de la motion est modifiée et acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir de manière renforcée la pratique du sport-études par le développement, en collaboration avec l'Etat de Genève, les associations et fédérations sportives, des structures permettant de concilier le sport de tous niveaux et les études dès l'école primaire, pendant le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.